

2026-013

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 081-200078582-20260312-2026_013-DE

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE LA MONTAGNE NOIRE
81470 CUQ TOULZA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU**

Objet : Demande subventions au Conseil Départemental du Tarn et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour travaux de renouvellement de canalisation sur la commune de Labastide Saint Georges

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le douze mars, à 15 heures 30, le Bureau du Syndicat des Eaux s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard VIALA.

Présents : M. VIALA, M. BOURNEL, M. VIRVES, M. PINEL, M. LAMOTTE, M. BATUT, M. ZANCHETTA, M. SOULARD, M. CAPUS, M. DARQUIER, M. BOUSCATTEL, M. BARREAU

Absents ou excusés : M. GONTIER, M. BOUSQUET, M. VERNIER

Secrétaire de séance : M. BATUT

Monsieur Le Président expose au Bureau que la canalisation d'eau de la rue Jean Moulin à Labastide Saint Georges qui représente un linéaire de 800 m de conduite en PVC Ø 40 et 50 mm datant des années 1973/1975 est sujette à des casses répétées. Il propose dans le cadre de la lutte contre les pertes d'eau, de l'inscrire dans les travaux de remplacement de conduite de l'année 2026. Cette opération qui serait confiée à l'entreprise SNR dans le cadre du Marché à Bons de Commande passée avec elle, est estimée à 90.985 € HT

Monsieur Le Président précise que des aides financières sont susceptibles d'être allouées par le Conseil Département du Tarn et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour mener à bien ces opérations.

Le Bureau, après en avoir délibéré,

- Sollicite le concours financier du Conseil Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour réaliser les travaux précédemment cités,
- Prend l'engagement de ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
- Donne pouvoir à Monsieur Le Président, de signer les conventions et tous documents utiles afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,
les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
B. VIALA

Le Secrétaire de Séance
M. BATUT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture
le

